Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 73 (1981)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 2 Février 1981 73e année

La santé des travailleurs

La santé est sans doute le bien le plus précieux que peut posséder un être humain. On devrait par conséquent aussi lui accorder plus d'attention qu'à toute autre chose, ce qui est loin d'être le cas, il faut le reconnaître. En effet, de nombreux facteurs d'altération de la santé sont ignorés par la majorité de la population, ou simplement négligés pour diverses raisons. Et on peut affirmer que c'est certainement dans le milieu du travail que les plus graves lacunes existent à ce sujet. (Nous faisons abstraction ici, évidemment, des conséquences des accidents de la circulation routière, car il s'agit d'un phénomène particulier.) La Suisse, on le sait, n'est pas à la pointe du progrès sur ce plan. Mais la situation n'est pas satisfaisante non plus dans les autres pays industrialisés de notre continent, pour ne pas parler de ceux plus lointains.

C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats (CES) a décidé d'organiser une vaste campagne en vue d'améliorer la protection de la santé des travailleurs. Cette campagne a été ouverte par une conférence sur la médecine du travail qui s'est tenue les 26, 27 et 28 novembre 1980, à Paris, et à laquelle ont participé, outre les syndicalistes de 18 pays de l'Europe de l'Ouest, pratiquement toutes les institutions européennes et internationales concernées, à des titres divers, par les conditions de vie du monde ouvrier. Y ont aussi pris part de nombreuses personnalités du monde économique, politique, médical et universitaire. Leur présence a témoigné du bien-fondé de la démarche entreprise par la CES. A l'ouverture des débats, Heinz-Otto Vetter, vice-président de la CES et président de l'Union syndicale allemande (DGB), a bien posé le problème en déclarant:

«Beaucoup plus encore que pour d'autres revendications syndicales actuelles, la société tout entière doit se mobiliser pour éliminer les mauvaises conditions de travail, sources de maladies et d'accidents dont on ne pourra jamais assez apprécier, dans leurs dimensions réelles, les conséquences et les drames qu'elles peuvent engendrer pour l'être humain.»

En fait, cet échange de vues a permis de mettre en évidence quelques aspects essentiels de la médecine du travail, que François Staedelin, responsable de ce secteur à la CES, qui a son siège à Bruxelles, précisons-le, a rappelé en fin de séance et que l'on peut résumer de la manière suivante: